

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitiia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06218-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 1-2-1-1
- en exercice : 29	- pour : 24	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 5	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2024-006 - Transfert en pleine propriété des biens mis à disposition pour la compétence eau potable de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) Clécy-Druance

Vu le Code Général de la propriété des personnes Publiques (CG3P) et notamment l'article L 3112-1,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1311-1,
Vu les statuts du SIAEP CLECY-DRUANCE,
Vu la délibération n°7 du 16 décembre 2019 relative au transfert de la compétence « Eau potable »,
Vu la délibération n°5 du 5 mars 2020 relative à l'affectation du résultat « Eau Potable » et à son transfert au SIAEP,
Vu le procès-verbal en date du 18 mai 2020 de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence Eau Potable,
Vu la délibération 2023-33 en date du 27 novembre 2023 du SIAEP CLECY-DRUANCE approuvant le transfert des biens en pleine propriété,

Commune et syndicat peuvent décider par délibérations concordantes d'un transfert en pleine propriété des biens et équipements du domaine public ayant fait au préalable l'objet d'une mise à disposition automatique à la suite des transferts de compétences. L'intérêt du transfert en pleine propriété de ces biens réside dans la clarification et la cohérence qu'elle apporte s'agissant des droits et obligations exercés pour leur gestion.

Le transfert de propriété de biens du domaine public s'opère selon un mécanisme de cession à l'amiable, entre personnes publiques, sans déclassement préalable (art. L. 3112-1 du CG3P et art. L. 1311-1 du CGCT). La cession est actée par un acte authentique (acte notarié ou acte en la forme administrative sur le fondement de l'art. L. 1311-13 du CGCT) et le prix est fixé librement (la cession pouvant se faire à titre gratuit).

DESIGNATION DES BIENS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CONDE SUR NOIREAU TRANSFERES EN PLEINE PROPRIETE AU SIAEP	Références cadastrales	Adresse ou dénomination du lieu	Longueur ou volume	Surface
Les canalisations du réseau et refoulement les branchements			52 795 m	
Réservoir semi-enterré	523ZN0094	Route de Proussy	500 m ³	1 640 m ²
Réservoir semi-enterré	CK0064	Route de Caen	400 m ³	361 m ²
Réservoir semi-enterré	BY0054	Route de Bouilly	1200 m ³	1 080 m ²
Terrain avec bâtiment pour reprise	partie de la CB22 devenant CB 180 suite à division parcellaire de mai 2023	Route des Isles (RD n°105)		53 m ²
Terrain et bâtiment, ancienne station de pompage, comprenant anti-bélier, jeux de vannes et canalisations	CW 7	La Mottinière		260 m ²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ de 24 voix POUR et de 5 oppositions**

- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété des biens listés ci-dessus au SIAEP CLECY-DRUANCE par un acte en la forme administrative ou un acte notarié établi conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- **DIT** que cette cession se fera à titre gratuit,
- **DIT** que les biens ont déjà fait l'objet d'une sortie d'inventaire au profit du SIAEP lors de la mise à disposition,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

